

Edition Eté 2024

magazine municipal

#Grimaudmag





Pratique

Pour contacter les services municipaux, vous pouvez vous rendre en mairie ou dans les services décentralisés aux heures ouvrables. Pour connaître les périodes d'ouverture au public, vous pouvez téléphoner au **04 94 55 69 00** ou écrire via le formulaire de contact du site internet de la mairie.

Pour contacter les élus, vous pouvez joindre le cabinet du maire du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 par téléphone au **04 94 55 69 19**.

Le maire reçoit sans rendez-vous chaque premier samedi du mois de 10h00 à 12h00 en mairie.

MAGAZINE D'INFORMATIONS
DE LA VILLE DE GRIMAUD
Edition Eté 2024

Directeur de la publication :
Alain Benedetto Maire de Grimaud

Rédaction :
Noël FELTEN-AMBROSINI, Directeur
de cabinet avec la collaboration des
services municipaux.

Crédits photographiques :
Marion AGNES
Cyril CARPENTIER
Office de tourisme de Grimaud

Conception graphique :
Ideogram design

Impression :
Azur Impression



Dans le cadre du
développement
durable, notre
imprimeur respecte
les normes PEFC®

Reproduction, même partielle,
des textes et photographies
rigoureusement interdite.

Le sommaire du Grimaud mag

Édition été 2024

Edito	03
En bref	04 / 05
Environnement	06 / 07
Patrimoine	08
Port	09
Budget	10
Travaux	11
Evènements	12 / 13
Rétrospective	14 / 15
Sports	16 / 17
Culture	18
Patrimoine	19
Social	20
Etat Civil	21
Vie politique	22
Dossier estival	23
Réunion publique du Maire	24

Grimaud, commune labellisée



Le dialogue : clé du succès du vivre ensemble



Retrouvez toute mon actualité au quotidien sur facebook : www.facebook.com/benedettogrimaud/

Grimaudoises, Grimaudois,
Chers amis,

À Grimaud, la simplicité et l'authenticité règnent en maîtres, offrant aux habitants et aux visiteurs une qualité de vie rare, empreinte de sérénité et de convivialité. Dans cette atmosphère de bien-être et de douceur de vivre, le dialogue trouve naturellement sa place comme la clé pour un vivre ensemble harmonieux.

Depuis vingt ans, j'ai l'honneur de servir comme Maire, et j'ai constaté combien le dialogue est essentiel pour tisser des liens solides et durables. Cela vaut pour les relations entre la commune et les administrés, ainsi que pour les relations apaisées entre Grimaudois.

Grimaud, comme beaucoup de villages provençaux, est un microcosme de diversité culturelle et sociale, notamment en période estivale avec des visiteurs venant de toute l'Europe et du monde entier. Les résidents, qu'ils soient de familles anciennes ou nouveaux arrivants, partagent un espace commun où les traditions ancestrales cohabitent avec les aspirations modernes. Dans ce contexte, le dialogue devient indispensable pour renforcer les liens entre les personnes. Les réunions de quartier que j'organise régulièrement sont des moments précieux pour faire entendre directement vos attentes, vos préoccupations, et vos envies.

Les discussions ouvertes et constructives favorisent également la résolution pacifique des conflits. En écoutant les différentes perspectives et en cherchant des compromis, nous pouvons surmonter les désaccords et trouver des solutions qui bénéficient à tous. Les discussions efficaces avec les dirigeants de Port Grimaud III en sont la preuve. Ce processus, bien que parfois long et exigeant, est le garant d'une coexistence harmonieuse pour le bénéfice de tous.

Ce dialogue, je le vis également tous les mois, lors des permanences mensuelles où vous êtes très nombreux à défiler pour m'exposer vos problèmes, vos projets et même vos félicitations ! Une opportunité également pour les nouveaux arrivants sur la commune de venir se présenter.

Loin des réseaux sociaux où les fausses informations circulent sous pseudo ou de manière anonyme, parlons-nous directement. C'est nécessaire, «l'homme est un être social» comme disait Aristote.

Alors que l'été s'installe avec son cortège de festivités et de rencontres en plein air, Grimaud s'anime d'une énergie particulière. Les spectacles, les concerts et les fêtes de village deviennent autant d'occasions de renforcer les liens entre les habitants. C'est durant cette période estivale que le dialogue se fait encore plus intense et joyeux, autour d'un verre de l'amitié, lors des nombreuses animations dans le village, ou simplement au détour d'une promenade dans les ruelles, sur le littoral ou dans la nature.

L'été à Grimaud est une célébration du vivre ensemble. Ensemble, faisons du dialogue la pierre angulaire de notre art de vivre à la provençale, et profitons pleinement de chaque instant de cet été radieux, symbole d'une commune unie et prospère.

Alain BENEDETTO
Maire de Grimaud



Eglise Saint Michel : restauration de la petite cloche

Pendant près d'un an, la petite cloche du village avait été ôtée du clocher de l'église Saint-Michel. Son vieux joug en bois et son battant ont été remplacés. Le nouveau joug, tout en chêne, pèse 250 kilos. Il est constitué de plusieurs pièces pour qu'il puisse monter par les escaliers sans mobiliser de grues. Il est conçu pour supporter le poids de la cloche qui avoisine les 470 kilos. Le battant a également été changé, comme tous les 50 ans. La nouvelle pièce est taillée sur mesure pour notre cloche, en dimension et en sonorité.



Paulette TEISSIER devient centenaire

Le Maire, Alain BENEDETTO, et la 1^{ère} adjointe, Mme Martine LAURE se sont rendus à la maison de retraite de Grimaud pour souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Paulette TEISSIER et lui remettre un très beau bouquet de fleurs. Elle a fêté joyeusement son 100^e anniversaire, entourée des résidents de la maison et de ses proches. Les participants ont profité d'un concert organisé par le personnel encadrant puis dégusté un magnifique gâteau en forme de «100» préparé par le cuisinier de la maison de retraite. Le Maire et les membres du Conseil municipal souhaitent de nouveau un joyeux centenaire à Paulette TEISSIER qui est l'incarnation du bien-vivre dans notre région.



Visite du Président du Département

En mars 2024, le Président du Département Jean-Louis MASSON a souhaité venir à la rencontre du Maire, Alain BENEDETTO directement à Grimaud pour échanger sur les sujets structurants de la municipalité. Il était accompagné de la Conseillère départementale du canton, Véronique LENOIR. Le sujet des routes a été longuement abordé, notamment avec le lancement des travaux au carrefour Reveille. Le Maire a également demandé la mise en sécurité de la D44 (Grimaud – Le Plan de la Tour) ainsi que de la D61 (Héliport – Font Mourier). Le Président a assuré de sa volonté d'avancer sur ces tronçons de route et des crédits ont déjà été votés pour cette année. Il a également été abordé la question de la carte scolaire, pour les collégiens de la Commune. Enfin, la visite s'est terminée à Port Grimaud, où le Président a pu constater les avancées de la remise aux normes du port.



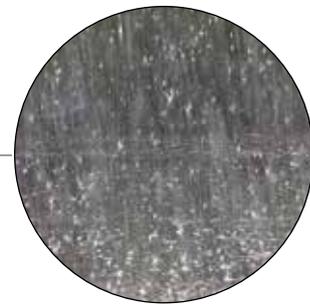
Récupération des bacs de livraison à domicile

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGE3), une nouvelle étape a été franchie en 2023 : l'interdiction de la vaisselle jetable pour les établissements de restauration. Le CCAS de Grimaud, qui livre plus de 600 repas par mois a été la première entité de France à supprimer totalement les couverts et récipients jetables en faveur de matériel réutilisable. Le grand public est encouragé également à utiliser leurs couverts lors des événements en extérieur afin de limiter la quantité de déchets. Le meilleur déchet, est celui que l'on ne produit pas.



Gestion du littoral

À la suite des intempéries du mois de mars, des milliers de véelles se sont échouées sur les plages. Les véelles (cnidaires pélagiques) sont des organismes marins cousins des méduses. Dans le cadre d'une gestion raisonnée du littoral, elles ne sont pas ramassées. Elles séchent naturellement puis s'envolent avec le vent. Leur décomposition sur la plage cause des odeurs pendant quelques jours. Il est conseillé de ne pas marcher dessus afin de ne pas renforcer l'odeur. Attention, les véelles peuvent être irritantes au toucher et peuvent provoquer des réactions allergiques chez les chiens. Il est rappelé également que pour protéger le littoral et éviter l'érosion, les posidonies ne sont pas ramassées une grande partie de l'année. Elles ne sont pas des déchets, mais une plante sous-marine. Elles captent le CO2 et purifient la mer, ce qui nous permet d'avoir des eaux claires. Les herbiers de posidonie servent aussi d'habitat à une multitude d'espèces.



Inondations du 10 mars 2024

La commune a subi de très fortes précipitations dans la nuit du 09 au 10 mars 2024. Le maire a fait ouvrir, en fin de soirée, avant l'accélération du phénomène climatique, la cellule de crise afin d'avoir un suivi précis de la situation. La salle Beausoleil a été ouverte pour recevoir les personnes évacuées pendant la nuit ainsi que les personnes qui souhaitent partir de manière volontaire. Dès la fin du phénomène climatique, les services techniques de la commune étaient sur place afin de nettoyer les espaces publics et apporter de l'aide aux sinistrés. Les services administratifs ont déposé une demande en reconnaissance de catastrophe naturelle. Par décret, la commune a été reconnue comme telle. Les sinistrés peuvent télécharger l'arrêté sur le site internet de la commune.



Grimaud "ville amie des animaux"

Lors d'une cérémonie organisée à l'hôtel de région, la Commune s'est vue remettre le label de «ville amie des animaux». Grimaud a remporté deux pattes pour toutes les actions menées en faveur du monde animal. C'est en compagnie du chat de la mairie, véritable mascotte locale, que le Maire, Alain BENEDETTO et l'adjointe à l'environnement et au bien-être animal, Viviane BERTHELOT ont souhaité partager ce prix. Les élus tiennent également à partager ce prix et à féliciter toutes les associations et les bénévoles qui jouent un rôle important localement comme la DAG, le club canin de Grimaud et l'association "Je fais ma part 83 Golfe de St-Tropez" pour son engagement avec la LPO.



Permanence énergétique

Afin d'accompagner le grand public dans les économies d'énergie, une permanence énergétique se tient mensuellement dans les locaux de la Communauté de communes sur rendez-vous. Elle permet à chacun de connaître les technologies et les aides disponibles pour faire des économies dans leur foyer, de l'isolation à la production d'énergie. En janvier dernier, la commune a offert en partenariat avec les Communes forestières du Var, une balade thermique dans le village qui a permis de visualiser les pertes de chaleur éventuelles sur les maisons du village. A cette occasion, il a été constaté le très bon niveau d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux. Prochaines permanences : mercredi 10/07 - mercredi 11/09 / mercredi 09/10 - mercredi 13/11 / mercredi 11/12. Maison France Services à La Garde Freinet de 9h à 12h / Locaux de la Communauté de communes à Cogolin de 13h30 à 17h.

Le nouveau règlement de publicité adopté : 5 points pour comprendre les enjeux de cette nouvelle réglementation

1 – Quels dispositifs sont concernés ?



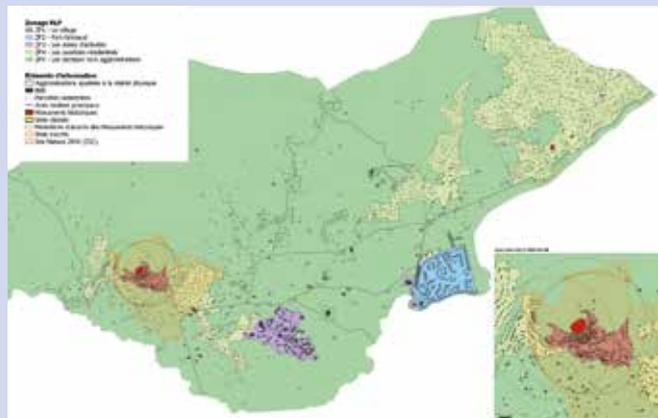
Les trois types de dispositifs publicitaires concernés sont : les pré-enseignes, les enseignes et les publicités.

2 – Qui doit se conformer à cette réglementation ?

Tous les commerçants et, plus largement, toutes les personnes physiques ou morales disposant d'une enseigne. Désormais, il est obligatoire de déclarer son enseigne. Vous avez jusqu'au 30 octobre 2024 pour effectuer votre première déclaration. Passé ce délai, les enseignes non déclarées seront considérées comme irrégulières.

3 – Est-ce que toute la commune est concernée ?

Oui, l'ensemble de la commune est désormais réglementé, avec des règles variant selon les zones. Un zonage a été établi, et les règles diffèrent en fonction des zones. N'hésitez pas à contacter le service environnement pour mieux comprendre ces zones.



4 – Pourquoi ce règlement a-t-il été modifié ?

Le règlement a été modifié pour améliorer la qualité des paysages et lutter contre les publicités invasives. Ce nouveau règlement vise à interdire certains affichages publicitaires, à améliorer les enseignes et façades, à limiter le nombre et les dimensions des dispositifs et à favoriser l'utilisation de matériaux nobles qui respectent l'histoire des lieux.

5 – Quelles sont les sanctions en cas de non-respect du règlement ?



Des sanctions sont prévues dans le règlement.

Une amende administrative de 1500 € est applicable en cas d'infraction. À cette somme s'ajoute une astreinte de 200 € par dispositif et par jour. Enfin, les services communaux peuvent décider d'une exécution d'office, avec retrait des dispositifs par la mairie.

Pratique :

Vous pouvez retrouver le règlement complet sur le site internet de la commune, dans la section Vos démarches > Environnement > Publicité et affichage.

Vos démarches de déclaration peuvent être effectuées en ligne sur le site suivant : <https://golfedesainttropez.geosphere.fr/guichet-unique>

Qualité des eaux de baignade

42 plages des 9 communes littorales sont certifiées «qualité des eaux de baignade»

42 beaches of the 9 coastal communes are certified «bathing water quality»

GOLFE DE SAINT-TROPEZ S'ASSURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Golfe de Saint-Tropez ensures the water quality

Des résultats disponibles tous les jours, toute la saison, en flashant ce QR Code

Results are available every day during the season, by flashing this QR Code

Golfe de Saint-Tropez logo and other local authorities logos at the bottom.

Le débroussaillage, c'est l'affaire de tous

Les obligations légales de débroussaillage concernent tout le monde, qu'il s'agisse de particuliers ou de collectivités publiques, des pouvoirs du maire à la gendarmerie.

Face aux conséquences d'un mauvais débroussaillage, chacun est impliqué. La Commune accompagne tous les administrés concernés tout au long de l'année, en offrant diagnostic et conseils.

La gendarmerie et la préfecture peuvent également intervenir dans un cadre répressif, en procédant à des verbalisations.

N'hésitez pas à contacter le service de l'environnement de la Commune pour vous aider dans vos démarches.

Voici dans les illustrations, les principales règles d'un débroussaillage idéal. Il est difficile de se faire à l'idée d'abattre de grands arbres ou des sujets parfois très anciens.

Cependant, cette action est essentielle pour garantir votre sécurité et pour créer un patrimoine végétal sûr pour les générations futures.

L'incendie qui a touché notre commune au mois d'août 2021 rappelle à tous les propriétaires concernés par les obligations légales de débroussaillage, l'importance et l'absolue nécessité de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé tous les ans avant le mois de juin leurs propriétés.

Aussi, afin de vous aider dans cette démarche, il vous est proposé de consulter le guide du débroussaillage réalisé par les Communes Forestières du Var, la DDTM et l'ONF ainsi que le calendrier préconisé pour y parvenir.

Le service environnement reste à votre entière disposition.
 Pour tout renseignement complémentaire au 04.94.55.44.20 – environnement@mairie-grimaud.fr

Obligations Légales de Débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

1. Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens.
2. Pour limiter la propagation du feu, éliminer son terrain.
3. Pour protéger la forêt et limiter le risque d'incendie des particuliers.

Débroussailler, c'est s'auto-protéger

Débroussailler, c'est anticiper la venue du feu

Débroussailler, c'est respecter la loi et ne pas s'exposer à des sanctions pénales

La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.

Suis-je à moins de 200 m de la forêt ?
 Consultez le site www.slgp.org

Tout contraire s'expose à une amende de 150 €.
 Cette amende peut être doublée sans effet, si l'exposé a une amende de 30 € par mètre de débroussaillage.

Où débroussailler ?

La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.

Les zones à débroussailler sont différentes selon le classement au PLU* de votre terrain et ceux de vos voisins.

Hors zone urbaine

Propriété A, Propriété B, Propriété C, Propriété D

Débroussaillage obligatoire par A et B, C et D.

En zone urbaine, lotissement, camping

Propriété A, Propriété B, Propriété C, Propriété D

Obligation de débroussailler autour de votre construction dans un rayon de 50 mètres**, même si la zone à débroussailler est en partie chez le voisin.

Si une zone naturelle est à moins de 50 mètres** de votre construction, vous devez débroussailler cette zone dans le limite d'un rayon de 50 mètres** autour de votre construction.

Entre les constructions de A et de B, c'est celle de A qui est plus proche du terrain C. Donc A débroussaile la partie où les obligations de A et B se superposent chez C.

Pour effectuer vos obligations légales de débroussaillage sur un terrain de votre voisin, il faut lui demander une autorisation par courrier recommandé ou l'obtention des traces écrites (possibilité de consulter son identité en demandant à la mairie).

Dans le cadre d'un lotissement, pensez à mutualiser les frais liés au débroussaillage obligatoire.

* Plan Local d'Urbanisme, à consulter dans votre mairie
 ** Peut varier entre 100 et 150 m selon la réglementation applicable sur votre commune.

Comment débroussailler ?

- Distance minimale de 3 m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste et buisson
- Élimination des arbres, arbustes et buissons morts ou malades
- Élimination des arbres, arbustes et buissons desséchés par le feuillage/branchage d'un autre arbre
- Élagage des branches des arbres sur 2,5 m

Tous les arbres d'essence feuillues :

- Taille d'essence morte ou morte végétative sur 4 m x 4 m (4 x 4)
- Suppression des buissons, 2 m de distance entre du feuillage de la route

Prohibitions de coupe des :

- Possibilité de coupe des :
- Branches d'arbres de diamètre maximum de 12 cm
- Branches d'arbustes ou buissons maximum de 2 m

Pas de troncs les jours à risque incendie (orange ou rouge) !
 Pour consulter le risque incendie et les possibilités d'aide aux matériels forestiers, contactez votre mairie ou votre DDTM.

Réglementation de l'emploi du feu

* Interdiction en tout lieu et en tout temps de brûler des déchets et déchets verts (déchets de jardins, tailles...)
 * Interdiction dans les bords, forêts, landes, champs et vergers de jeter des déchets en brûlant (ex : mégots de cigarettes)

Réglementation à l'intérieur des bois, forêts, landes, champs, vergers et à moins de 200 m de ces espaces

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Faible ou nul	TOLÉRÉ											
Moyenne des végétaux coupés ou sur pied (sauf de : • Végétation litigieuse de débroussaillage • Végétation infestée par des organismes nuisibles • Troncs agricoles/forestiers • Feuilles (feuilles mortes)	POSSIBLE si absence de vent sauf si épave de pollution d'été **											
Attaque des foyers de colonies de d'été	POSSIBLE si vent inférieur à 40 km/h sauf si épave de pollution d'été **											

* Décret en date du 10 août 2010 dans le cadre des 200 m
 ** Pour connaître les données de pollution de l'air sur votre commune : www.airparif.org



Exemple d'une propriété non entretenue et verbalisable.

Grimaud, le 15 août 1944

Texte du Général d'armée Bernard JANVIER, grand officier de la Légion d'Honneur

Dans cette aube brûlante d'explosions proches, sous le rideau salvateur de fumées artificielles, se dessine cette heure tant attendue, celle de la Libération annoncée par le vibrant et joyeux tocsin des cloches de notre église millénaire, vers 17 heures...

5 ans de souffrances de malheurs, de privations, d'épreuves sans nombre et si cruelles, d'espérances s'estompent alors mais ne peuvent être oubliés :

Nos soldats Morts pour la France dès le début de la guerre...Albert TIRAN, James FRIN, Maurice FLEG, et simultanément les prisonniers de guerre, une vingtaine, exilés pendant 5 années en Allemagne souvent dans des conditions éprouvantes asservis au travail.

La terrible répression qui s'abattit sur nos femmes et hommes résistants luttant sans relâche contre l'occupant nazi, abattus, déportés, épuisés par leurs combats comme Alcide GRAZIANI, Henri SEILLON, Simone DELLARocca.

La rafle du 30 juillet 1944 au cours de laquelle fut mortellement blessé Charles BERENGUIER, le maire Auguste MARTIN et onze grimaudois étant pris en otages par la gestapo .

La disparition de cette héroïne nationale, résidente de Grimaud, Bertie ALBRECHT.

L'assassinat dans les camps d'extermination de nos concitoyens de confession juive frappés par la haine raciale.

Ces femmes et ces hommes se battirent sans trêve dans l'espérance de ces instants libérateurs portés par les



soldats de la 3^{ème} division d'infanterie américaine, précurseurs d'une force considérable dont les 5 divisions françaises du général de LATTRE de TASSIGNY ; une partie d'entre elles prit pied sur nos plages à l'instar de la 3^{ème} division d'infanterie algérienne dont le génie d'assaut démine notre rivage dès le 15 au soir.

Le lendemain, partout sur la commune, dans une puissante effervescence, se déverse des flots de convois, émergent des zones de ravitaillement et de soutien, des dépôts en tous genres, des aires d'accueil et un hôpital d'évacuation dont le Christ en Croix veille encore au Pierredon ; quelques grimaudois naquirent entre les mains de son personnel médical.

Mais au-delà des sacrifices, des privations, des pénuries, du rationnement, des criantes difficultés, les grimaudois portent alors en eux la flamme de la renaissance de la France.



Soyez acteurs des 80 ans du débarquement

Plusieurs initiatives sont lancées pour que tous les Français soient acteurs de cet anniversaire important dans l'histoire de notre région, de la France et du monde.

- La Mission Libération lance un appel à témoignages des Français(e)s pouvant raconter leur expérience de la Libération sur le territoire français lorsqu'ils étaient enfants et les invite à se rapprocher de la Mission Libération pour nouer des partenariats. Les témoins peuvent contacter directement la Mission à l'adresse de contact : com@missionliberation.fr
- Un appel est également lancé pour que tous les Français déposent aux archives publiques leurs documents personnels (récits, lettres et manuscrits) et les photographies ou films de cette période dont ils souhaitent s'assurer de la sauvegarde, afin de construire la mémoire nationale à partir des mémoires personnelles et familiales.
- Afin de témoigner de l'attachement à l'histoire de France, la population est invitée à paviser leurs maisons le 14 juillet et le 15 août 2024, date anniversaire du débarquement à Grimaud.

Résiliation des concessions : la commune remporte les procès et poursuit son travail de concertation

La municipalité vient de remporter une victoire décisive au tribunal administratif de Toulon. Cette victoire, qui confirme la légalité des résiliations de concessions portuaires et du mode de gestion adopté, marque une étape importante dans l'effort continu de la Commune pour améliorer la gestion portuaire et protéger les intérêts des résidents et plaisanciers.

En 2021, le Conseil municipal avait décidé de résilier les concessions portuaires, une décision contestée par les associations de propriétaires et gestionnaires.

Le 30 mai 2024, le tribunal administratif a tranché en faveur de la Commune, validant non seulement la résiliation des concessions au 1^{er} janvier 2022 mais aussi le mode de gestion choisi. Le tribunal a également condamné les contestataires à indemniser la Commune à hauteur de 12 000 euros.

Cette décision judiciaire est une reconnaissance claire de la légalité et de la justesse des actions menées par la municipalité.

Cependant, malgré ces bonnes nouvelles, la situation reste complexe. Le Maire a exprimé ses préoccupations quant aux nombreux recours encore en cours, qui continuent de peser sur le budget du port avec des frais d'avocats annuels atteignant 350 000 euros.

Plus récemment, un dialogue constructif a été engagé avec les différentes parties prenantes, notamment Port Grimaud III et récemment Port Grimaud II. Le maire a remercié tous ceux qui ont contribué à ce dialogue, affirmant que *«le dialogue est, j'en suis persuadé, la seule solution pour résoudre ces problèmes administratifs.»*

La municipalité, forte de cette décision de justice, continue de se mobiliser pour le bien-être de ses résidents et la préservation de ce joyau qu'est Port Grimaud.

Nouveau règlement du port : des droits renforcés pour les propriétaires

Lors du Conseil municipal de janvier 2024, un nouveau règlement du Port et un règlement

d'exploitation ont été adoptés, garantissant aux propriétaires de maisons un amarrage prioritaire devant leur domicile. Cette disposition, bien que bénéfique pour tous, est actuellement contestée par PGI et PGII. Le maire a tenu à rappeler que c'est la première fois dans l'histoire de Port Grimaud que ce modèle était repris dans un texte officiel, soulignant ainsi l'importance et l'innovation de cette mesure.

La municipalité travaille actuellement à la mise en œuvre d'un contrat de 35 ans en concertation avec les usagers. C'est effectivement le montant de ces travaux qui définiront le montant du prix du contrat du droit d'usage et également la possibilité d'avoir recours à cette typologie de contrat (seul instrument de très longue durée dans le droit français).

Les résidents sont invités à participer aux réunions de concertation ou aux apéros du port cet été, des moments privilégiés pour échanger et construire ensemble un avenir serein pour Port Grimaud.

Jean-Luc AQUA : Première anniversaire à la tête du Port

Jean-Luc AQUA, actuellement Directeur de la régie portuaire de Port Grimaud, est arrivé il y a un an, en mars 2023. Il est Ingénieur spécialisé en génie civil, diplômé de l'INSA Lyon. Il a débuté sa carrière chez Vinci avant de rejoindre le Département du Var où il a mené des projets d'infrastructures portuaires et de gestion environnementale des sédiments.

De 2014 à 2019, il a dirigé la direction VAR Europe, gérant des fonds européens et des projets pluridisciplinaires. En 2019, il s'envole vers la Polynésie Française pour diriger l'Arrondissement Maritime de l'Équipement, supervisant des investissements majeurs et des programmes de recherche.

En parallèle, il a été un joueur de rugby de haut niveau, représentant la France internationalement.

Jean-Luc AQUA est un Directeur accessible qui reçoit régulièrement les usagers du port et les résidents. Depuis 2024, il est également assermenté au titre de la Police Portuaire.

BUDGET 2023 : 21^e année sans augmentation de taux

Malgré un contexte inflationniste, de crise énergétique et de crise immobilière, le bilan financier de la commune est encore très bon en 2023, grâce à une gestion minutieuse et une réévaluation des prévisions budgétaires en permanence.

Un budget marqué par deux phénomènes très importants : la perte de dynamique de la Taxe aux Droits de Mutation et une très grande maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement pour compenser cette baisse des recettes. Cela a permis de laisser inchangé les taux d'imposition communaux pour la 21^{ème} année consécutive.

Le taux d'épargne brut est de près de 16% en 2023, ce qui est un excellent résultat sachant qu'il est généralement admis qu'un taux d'épargne brut entre 8% et 15% est satisfaisant.

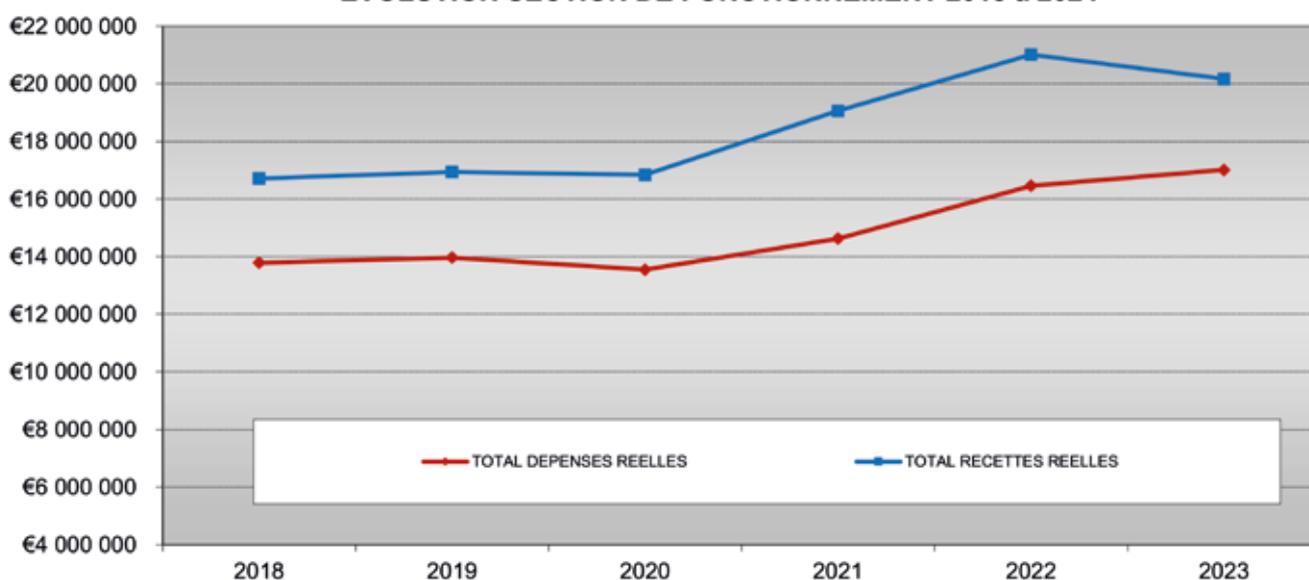
Une fois défalqué le remboursement du capital de la dette, le taux d'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) s'établit à près de 13% pour 2023.

REPARTITION DES SECTEURS D'INTERVENTION de 2018 à 2023

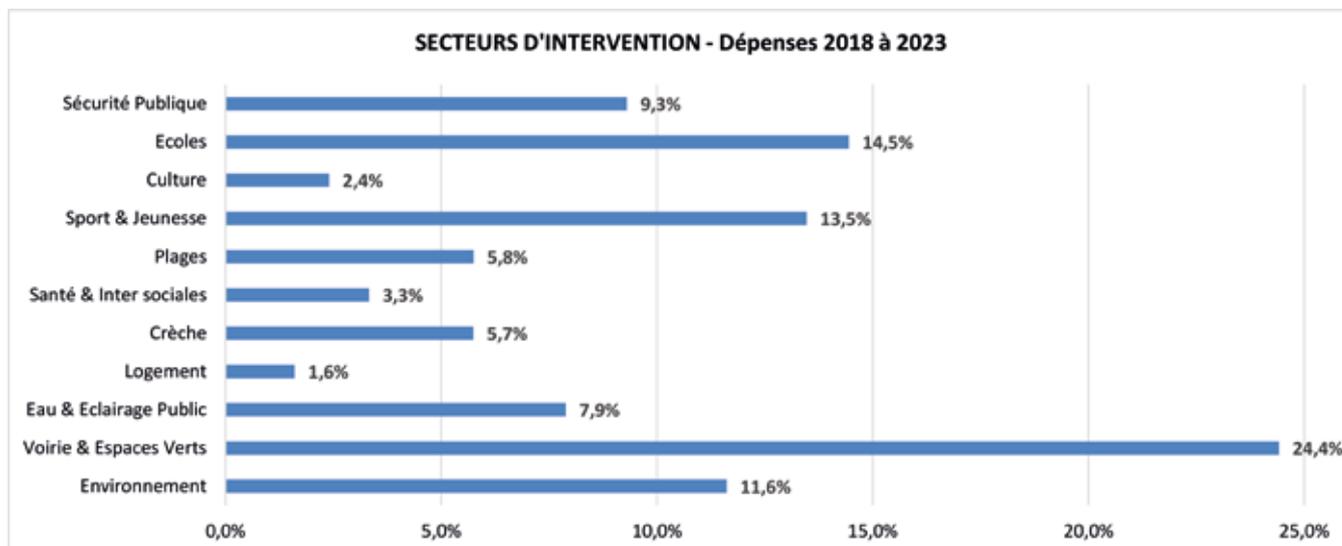
Les 5 secteurs d'intervention principaux de la commune de Grimaud sur la période 2018-2023 sont la voirie et les espaces verts ; les écoles ; le sport & la jeunesse ; l'environnement ainsi que la sécurité publique.

Un équilibre de répartition s'établit sur les 6 autres secteurs d'intervention de la commune, à savoir l'Eau & l'Eclairage Public ; le logement ; la crèche Multiaccueille ; la santé & les interventions sociales ; les plages ainsi que la culture.

EVOLUTION SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018 à 2024



SECTEURS D'INTERVENTION - Dépenses 2018 à 2023



Travaux

Carrefour Réveille : création du double giratoire

Le département a débuté en mars, les travaux au carrefour Réveille pour commencer la création de deux ronds-points. Les travaux ont pour l'instant été consacrés à la création et à la requalification des réseaux (téléphone et électricité). Les travaux ont nécessité de réaménager régulièrement les voies de circulation. Ils sont désormais en pause pour la période estivale, jusqu'au 15 septembre. Cet arrêt était nécessaire pour ne pas venir ajouter des difficultés de circulation supplémentaires liées aux travaux. Le tracé original sera remis en place pendant cette période, et afin de faire ralentir les véhicules sur des voies en travaux, un radar de chantier sera installé par la gendarmerie (limité à 50 km/h).



Délaissé de la Queste – Requalification

De l'entrée du chemin de la Calade, jusqu'à la Départementale D14, à côté de la chapelle de la Queste, un réaménagement est en cours. Afin d'offrir un espace plus vert à cette entrée de la commune, tout l'espace sera entièrement verdi après avoir refait les canalisations et redessiné les espaces de parking. Le sol sera drainant sur sa grande majorité. Le projet vise principalement à mettre en sécurité l'arrêt de bus utilisé par le ramassage scolaire pour offrir un espace plus sûr à nos plus jeunes grimaudois. La commune poursuit son programme de désimperméabilisations des sols avec cette opération.



Toilette sèche au château

Afin de donner plus de confort aux enfants et parents qui fréquentent le parc à jeux et les installations sportives du château, des toilettes sèches ont été installées. Situées derrière le château au bout de la piste serge FOUGERE, ces installations sont désormais complètes pour passer un moment en famille ou entre amis en toute convivialité, comme la table de pique-nique et des jeux pour enfants renouvelés. Pour les néo sportifs, n'oubliez pas de télécharger l'application Airfit qui vous permet d'accéder à des milliers d'exercices pour apprendre à utiliser les appareils d'extérieurs.



Chemin des Vigneaux : en route vers la rénovation

Le chemin des Vigneaux a connu un développement important ces dernières années. Afin de procéder rapidement à une mise en sécurité, la commune a fait installer des lampadaires solaires afin de protéger les nombreux enfants, piétons et cyclistes qui empruntent cette voie. Des travaux pour aménager le réseau pluvial ont été votés pour une exécution en milieu d'année 2024. Ces travaux coûtent près de 350.000 euros. Une fois cette opération achevée, les services communaux procéderont au lancement des marchés pour refaire toute la route et aménager lorsque cela est possible des trottoirs.



LES GRIMALDINES 2024

21^e FESTIVAL DES MUSIQUES DU MONDE ET DES ARTS DE LA RUE DE GRIMAUD

MARDI
16 JUILLET

ANGÉLIQUE KIDJO
Bénin



MARDI
23 JUILLET

FABIAN ORDOÑEZ
Argentine

MARDI
30 JUILLET

KEZIAH JONES
Nigeria



MARDI
6 AOÛT

J.P. BIMENI
Burundi



SPECTACLES de RUE
Des 19h | accès libre & gratuit



CONCERT au CHÂTEAU
à 22h00

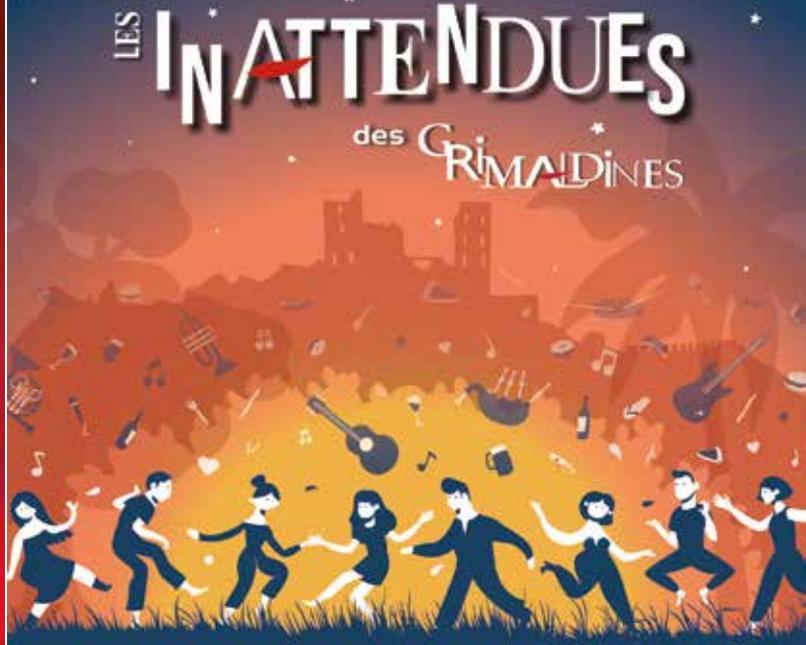
INFOS & BILLETTERIE : OFFICE DE TOURISME DE GRIMAUD

04 94 55 43 83 - www.les-grimaldines.com - [lesgrimaldines](https://www.instagram.com/lesgrimaldines) - [#lesgrimaldines](https://www.facebook.com/lesgrimaldines) - [#madeingrimaud](https://www.tiktok.com/@madeingrimaud)



RÉSERVEZ VOS BILLETS SUR WWW.LES-GRIMALDINES.COM

LES INATTENDUES des GRIMALDINES



JEUDI
16 MAI 24

SOIRÉE IRLANDAISE

CELTIC KANAN
GRIMAUD KARTING LOISIR

JEUDI
19 SEPT. 24

SOIRÉE GIPSIE

GIPSY UNITED
TERRAIN DE BASKET DES BLAQUIÈRES

JEUDI
13 JUIN 24

SOIRÉE ANGLAISE

APPLE MOON
DOMAINE VAL DE GILLY

JEUDI
10 OCT. 24

SOIRÉE ROCK USA

SIN CITY
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

GRATUIT - CONCERT DES 19H



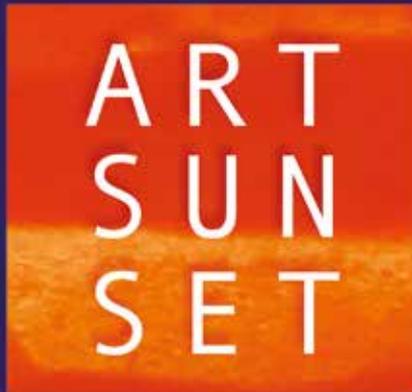
BAR & PETITE RESTAURATION



Office Municipal de Tourisme et d'Animations Culturelles de Grimaud
SPR. usse nationale 8330 Grimaud - 04-94-55-43-83 - info@grimaud-provence.com
www.grimaud-provence.com
[madeingrimaud](https://www.instagram.com/madeingrimaud)



GRIMAUD VILLAGE



all you need is__ART

23/05 20/06 11/07 22/08 05/09

REFRESH YOURSELF WITH ART & DRINKS
D'UNE GALERIE À L'AUTRE

DE 18H À 23H



STUDIO PAON
LA FINE ART GALLERY

LA MAIRIE DE GRIMAUD ET LE SERVICE CULTURE & PATRIMOINE
vous présentent

LE FESTIVAL DE SCULPTURES MONUMENTALES DE GRIMAUD

Direction artistique
Cécile de Koch

DE GRIMAUD

17^{ème} édition

Denis Auge
Marron Burke
Cécile de Koch
Alain Denamur
Yulia Filippova
Willy Nloko
Jean-Yves Saliou
David Sancelot
Sophie Verger

31 MAI –
3 OCTOBRE
2024



WWW.GRIMAUD-PROVENCE.COM
Grimaud Tourisme [madeingrimaud](https://www.instagram.com/madeingrimaud)

Évènements 2024

Les dates, horaires et lieux des événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés.

Pour retrouver le programme définitif et les nouveaux éléments, consultez régulièrement le site internet de la mairie et de l'office de tourisme.

www.mairie-grimaud.fr – www.grimaud-provence.fr

Juillet

- **Tous les lundis soirs** : **Marché artisanal**, Port Grimaud 1
- **Tous les mercredis soirs** : **Les nuitées boulistes**, Boulodrome du Pont des Fées
- **Mar 02** : **Spectacle Carmina Burana**, Château
- **Mar 02** : **Vernissage expo costumes populaires**, Musée du Patrimoine
- **Du Jeu 04 au Dim 07** : **4^{ème} Festival Rires aux étoiles**, Place Neuve
- **Sam 06** : **Atelier du Prix des Lecteurs du Var**, Bibliothèque provisoire
- **Sam 06 & Dim 07** : **Tournoi international de GR**, les Blaquières
- **Jeu 11** : **Art Sunset**, galeries du village
- **Jeu 11** : **Ciné au château, Vice-Versa 2**, Château
- **Sam 13** : **Partir en livre**, Bibliothèque provisoire
- **Dim 14** : **Marché bio & éthique**, Grimaud Village
- **Dim 14** : **La Guinguette de Grimaud**, Place Neuve
- **Mar 16** : **Les Grimaldines**, Grimaud Village
- **Mar 16** : **Journée du rosé de Provence**, Place Neuve
- **Jeu 18** : **Ciné au Château, Rasta Rocket**, Château
- **Jeu 18** : **Soirée au Val de Gilly**, Val de Gilly
- **Sam 20** : **Partir en livre**, Bibliothèque provisoire
- **Sam 20** : **Marché paysan**, Ranch de la Mène
- **Mar 23** : **Les Grimaldines**, Grimaud Village
- **Jeu 25** : **Ciné au Château, les Chariots de Feu**, Château
- **Ven 26** : **Cérémonie d'ouverture des JO Paris 2024**, Place Neuve
- **Mar 30** : **Les Grimaldines**, Grimaud Village

Août

- **Tous les lundis soirs** : **Marché artisanal**, Port Grimaud 1
- **Mer 07, 21, 28** : **Les nuitées boulistes**, Boulodrome du Pont des Fées
- **Jeu 01** : **Ciné au Château, Eddie the Eagle**, Château
- **Sam 03** : **Théâtre de Pagnol**, Château
- **Mar 06** : **Commémoration Serge Fougère**, Bartole
- **Mar 06** : **Les Grimaldines**, Grimaud Village
- **Jeu 08** : **Ciné au Château, la Couleur de la Victoire**, Château
- **Ven 09** : **Vernissage poupées**, Musée du Patrimoine
- **Dim 11** : **Marché bio & éthique**, Grimaud Village
- **Mer 14, Jeu 15 & Ven 16** : **Fête du Village**, Grimaud Village, Port Grimaud, Parc de la Queste
- **Jeu 15** : **Commémoration du débarquement en Provence**, Grimaud Village & Port Grimaud
- **Jeu 15** : **Tournoi des enfants de pétanque**, Place Vieille
- **Sam 17** : **Marché paysan**, Ranch de la Mène
- **Mar 20** : **Une nuit au Moyen-Âge**, Grimaud Village
- **Jeu 22** : **Art Sunset**, galeries du village
- **Jeu 22** : **Ciné au château, Moi moche et méchant 4**, Château
- **Ven 30** : **Inauguration Médiathèque**, Médiathèque
- **Sam 31** : **Tournoi fédéral de Pétanque**, Boulodrome du Pont des Fées

Septembre

- **Tous les mercredis soirs** : **Les nuitées boulistes**, Boulodrome du Pont des Fées
- **Lun 02** : **Marché artisanal**, Port Grimaud 1
- **Mar 03** : **Conférence Grimaud Europe**, Beausoleil
- **Jeu 05** : **Art Sunset**, galeries du village
- **Du Ven 06 au Mar 24** : **Salon des Peintres**, Beausoleil
- **Ven 06** : **Les Soirées Musicales de Grimaud**, Eglise St-Michel
- **Sam 07** : **Fête des sports**, les Blaquières
- **Sam 07** : **L'heure du conte**, Médiathèque
- **Dim 08** : **Marché bio & éthique**, Grimaud Village
- **Lun 09** : **Marché artisanal**, Port Grimaud 1
- **Ven 13** : **Soirée Jazz « Gatsby Jazz Project »**, Parc de la Queste
- **Du Ven 20 au Dim 22** : **Dessine-moi une tomate**, Parc de la Queste
- **Jeu 19** : **Les inattendus des Grimaldines**, terrain de basket des Blaquières
- **Sam 21** : **Marché paysan**, Ranch de la Mène
- **Sam 21** : **Conférence au musée**, Musée du Patrimoine
- **Sam 21 & Dim 22** : **Journées Européennes du Patrimoine**
- **Ven 27** : **Spectacle du Prix des lecteurs du Var**, Salle de conférences
- **Dim 29** : **Fête de la Saint-Michel**, Grimaud Village

Octobre

- **Mar 01** : **Vernissage Nathalie MARTEL**, Musée du Patrimoine
- **Jeu 10** : **Les inattendus des Grimaldines**, CTM
- **Ven 11** : **Escapades littéraires, Mo Malo**, lieu à définir
- **Sam 12 & Dim 13 OU Sam 19 & Dim 20** : **Port Grimaud Paddle Tour**, Port Grimaud
- **Sam 12** : **Vernissage Fabrice LHOSPITALIER**, Maison des Arcades
- **Sam 12** : **L'heure du Conte**, Médiathèque
- **Dim 13** : **Les dimanches de la scène**, Beausoleil
- **Dim 13** : **Marché bio & éthique**, Grimaud Village
- **Ven 18** : **Les Soirées Musicales de Grimaud**, Eglise St-Michel
- **Sam 19** : **Marché paysan**, Ranch de la Mène
- **Sam 19** : **Soirée dîner spectacle de Grimaud Animations**, Salle Beausoleil
- **Mar 22** : **Les Impromptus (thématique « eau »)**, Salle Arthur Bauchet
- **Sam 26 & Dim 27** : **Le trophée de la ville de Grimaud (voile)**, Port Grimaud
- **Sam 26/10 au Dim 03/11** : **Salons des santonniers**, Salle Arthur Bauchet
- **Jeu 31** : **Halloween**, Grimaud Village

Novembre

- **Ven 08** : **Les Soirées Musicales de Grimaud**, Chapelle des Pénitents
- **Sam 09** : **L'heure du conte**, Médiathèque
- **Dim 10** : **Les dimanches de la scène**, Beausoleil
- **Dim 10** : **Marché bio & éthique**, Grimaud Village



Grand Prix du Maire 2024



60 ans de l'escandihado



Permis vélo avec les écoliers



Rencontre des acteurs du tourisme grimaudois

Foire de la Laine 2024



60 ans poterie des 3 terres



Cérémonie du 8 mai 2024

Résultats sportifs saison 2023-2024

Le Maire, et les membres du Conseil municipal félicitent chaleureusement tous les nouveaux champions de la saison. Ils félicitent également les Présidents des Clubs, les entraîneurs et tous les bénévoles qui font vivre les clubs et les rêves des plus jeunes.

BASKET

U11

Championnat Départemental Masculin (Division 2) :

- > Le BCGM 1 termine 2^{ème}
- > Le BCGM 2 termine 3^{ème}

U13

Championnat Départemental Masculin (Division 2) :

- > Le BCGM 1 termine 3^{ème}
- > Le BCGM 2 termine 2^{ème}

Championnat Départemental Féminin (Poule EST) : le BCGM termine 3^{ème}

U15

Championnat Départemental Masculin (Division 2) : le BCGM termine 11^{ème}

Championnat Départemental Féminin : le BCGM termine 3^{ème}

Championnat Régional Masculin (Division 3) : Le BCGM termine 6^{ème}

U17

Championnat Départemental Masculin : Le BCGM termine 1^{er}

U20

Championnat Régional Masculin (Division 3) : le BCGM termine 5^{ème}

Séniors

Championnat Pré-Régional Féminin : le BCGM termine 4^{ème}

Championnat Pré-Régional Masculin : le BCGM termine 2^{ème}

FOOTBALL

Les séniors du FCG terminent 5^{ème} du championnat départemental masculin en Division 3.

JUDO

En Minimes

- > BEAUDENUIT Eva (-70kgs) : 1^{ère} au Championnat du Var, 1^{ère} au Championnat Régional, 1^{ère} à la Coupe de la Ligue, 3^{ème} au Championnat de France, participation au Championnat de France par équipes avec l'équipe du Var.
- > GROSSIR LEOUSSIS Bryan (-60kgs) : 2^{ème} au Championnat du Var, 3^{ème} à la Coupe de la Ligue, participation au

Championnat de France par équipes avec l'équipe du Var.

- > POLEVOY Piotr : 3^{ème} au Championnat du Var.

En Cadettes

- > LOISY Anaël : 1^{ère} au Championnat du Var, 1^{ère} à la Coupe de la Ligue.

En Juniors

- > GROSSIR LEOUSSIS Dylan (-81kgs) : 2^{ème} au Championnat du Var.

KARATE

Championnat du Var Kunité

- > Sacha Collomp (pupille -40 kg) : 2^{ème}
- > Ana-Nicole Marino (pupille -35 kg) : 2^{ème}

- > Lola Brien (pupille -35 kg) : 3^{ème}

Championnat du Var Katas

- > Equipe kata féminine vétérans : Dalila Frache, Marie Marathee et Géraldyne Brazillier : 2^{ème}

- > Vétéran 1 : Gabriel Arizzi : 3^{ème}

- > Vétéran 2 : Eric Brazillier : 2^{ème}

- > Minime : Tom Dottoni : 3^{ème}

Coupe de la Ligue Régionale Kunité

- > Ana-Nicole Marino (benjamine -35 kg) : 3^{ème}

Championnat de la Ligue Régionale

Katas Vétérans (Sud-Est) : sélection pour les Championnats de France

- > Vétéran 2 : Eric Brazillier : 2^{ème}

Coupe PACA (régionale) : sélection pour les Championnats de France

- > Ana-Nicole Marino (benjamine -35 kg) : 3^{ème}

Coupe Open (régional) : sélection pour les Championnats de France

- > Sacha Collomp (benjamine -40 kg) : 1^{ère}

Championnat de France Katas

Vétérans :

- > Champion de France 2024 : Eric BRAZILLIER (Rappel ch de France 2019 également)

GR

Compétitions individuelles

9 ans

- > ALVES DA CUNA Victoria (Niveau Régionale Perf B) : 1^{ère} en Départementale, 2^{ème} en Interdépartementale (13-83), 2^{ème} en Régionale

10-11 ans

- > AUTERI Paloma (Nationale C) : 2^{ème} en

Départementale.

- > MOURET Lilou (Fédérale) : 1^{ère} en Départementale, 1^{ère} en Interdépartementale (13-83).

12-13 ans

- > DE SOUSA Mila (Fédérale) : 3^{ème} en Départementale/

14-15 ans

- > ZOBLI Nour (Régionale) : 1^{ère} en Départementale.

16-17 ans

- > BEN AMOR Emma (Nationale B) : 1^{ère} en Départementale.

- > KHERIBECHE Kaïna (Régionale) : 1^{ère} en Départementale, 1^{ère} en Régionale.

- > PEDOROSO Victoria (Nationale B) : 2^{ème} en Départementale

- > VIGUIER Alicia (Nationale B) : 3^{ème} en Départementale.

- > VITRANT Emilie (Régionale) : 2^{ème} en Interdépartementale (13-83), 2^{ème} en Régionale.

Compétitions par Equipe

10-11 ans

- > Fédérale B Ensemble : Grimaud 3^{ème} en Départementale.

- > Régionale Ensemble : Grimaud 1^{er} en Départementale.

- > Nationale Ensemble : Grimaud 2^{ème} en Départementale, 2^{ème} en Interdépartementale (13-83), 2^{ème} en Régionale.

12-13 ans

- > Fédérale A Duo : Grimaud 3^{ème} en Interdépartementale (13-83).

- > Régionale Ensemble : Grimaud 1^{er} en Départementale.

14-15 ans

- > Fédérale C Ensemble : Grimaud 1^{er} en Départementale, 3^{ème} en Interdépartementale (13-83).

16-17 ans

- > Fédérale B Ensemble : Grimaud 2^{ème} en Départementale, 3^{ème} en Interdépartementale (13-83).

Toutes Catégories

- > Fédérale A Duo : Grimaud 2^{ème} en Départementale, 2^{ème} en Interdépartementale, 2^{ème} en Régionale.

- > Nationale Duo : Grimaud 2^{ème} en Départementale.

- > Fédérale A Ensemble : Grimaud 2^{ème} en Départementale.

Compétition Gymnastique Esthétique de Groupe (GEG)

Championnat Régional

- > Programme Court National 8-10 ans : Grimaud termine 3^{ème}.
- > Programme Court IFAGG 10-12 ans Mixte : Grimaud termine 1^{er}.
- > Programme Court IFAGG 12-14 ans : Grimaud termine 2^{ème}.

RUGBY

En U19

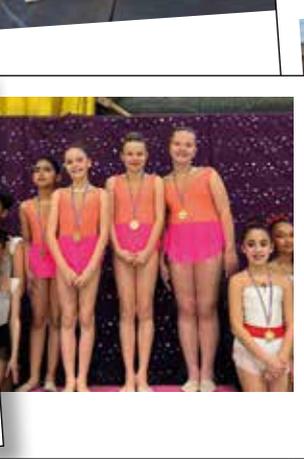
- > Championnat Régional Masculin (Division 2) : le RCG termine 3^{ème}.

En Séniors

- > Championnat Régional Masculin (Division 3, Poule 2) : le RCG termine 4^{ème}. En terminant 4^{ème}, le RCG s'est qualifié pour les phases finales.

> Challenge Régional PACAC Masculin (Division 3) : le RCG termine 1^{er}.

En remportant le challenge Régional, le RCG s'est qualifié pour le challenge de France où l'équipe s'est arrêtée en 32^{ème} de Finale.



Exposition "Les Disparues" au château et à La Maison des Arcades

En plus des traditionnels rendez-vous de l'été, comme le Grimaud Art Urbain ou l'exposition des sculptures monumentales, cet été, les artistes françaises Anna L'Hospital et Audrey Chevalier investissent le château de Grimaud dans le Var, à l'occasion d'une exposition inédite dans le format, intitulée Les Disparues.

Travaillant à partir des pierres du château, elles ont imaginé une réflexion autour de la mémoire et de la disparition, observées au prisme des érosions politiques, humaines et naturelles qu'a connu cette ancienne forteresse médiévale, aujourd'hui à l'état de ruines (partiellement reconstruites). L'événement marque la deuxième collaboration des deux plasticiennes, dont l'exposition "Les Brûlés" à la Chapelle Saint-Jean de La Garde-Freinet (2022), mettait en regard des œuvres nées des vestiges de l'incendie du Massif des Maures un an plus tôt. Bien que leur esthétique et processus artistique différent, leur pratique est traversée par des réflexions communes. Toutes deux prennent souvent pour point de départ un lieu marqué par l'Histoire entre construction et destruction, visible et invisible.

Audrey Chevalier s'intéresse à l'essence du lieu. Elle y prélève des éléments qu'elle réduit à l'état de poudre afin de créer des pigments à partir desquels une toile verra le jour.

Anna L'Hospital travaille quant à elle avec le corps, la structure du lieu pour y observer les métamorphoses de la mémoire. Utilisant du scotch de peintre, elle enveloppe des objets, créant un moulage sur lequel elle réalise une série de frottages à la mine de plomb ou au pastel afin d'en révéler les motifs.

L'exposition est constituée d'un parcours artistique reflétant la réflexion et la création des deux artistes. Ce parcours est visible du Château à La Maison des Arcades où est diffusé en continu, le film du cinéaste Jean-Marie Bénard qui retrace leur travail.

Ouverture de La Maison des Arcades du lundi au dimanche (sauf samedi) de 9H30 à 13H et de 15H à 18H30. Les artistes proposent également un programme de visites guidées durant les samedis de juin à 16H sur inscriptions. Renseignements Maison des Arcades au 0494555734. Château entrée libre.



Street Art 2024 : une 4^{ème} édition encore plus colorée !

La quatrième édition du festival de street art de Grimaud a ouvert les ruelles du village aux artistes et les murs se sont prêtés de bonne grâce à leur inspiration.

Le vernissage a eu lieu le 25 mai au cours duquel les artistes eux-mêmes conduits par Madame Françoise Rosenpick, directrice du festival, ont emmenés le public à la découverte de leurs œuvres. Après une édition 2023 100% féminine, nous avons cette année une parité hommes-femmes. Les 14 artistes, sélectionnés parmi les 80 dossiers de candidatures, mettent en valeur les vieilles pierres du village classé par leur modernité, créativité et sens des traditions. Les œuvres sont visibles tout l'été et peut être plus longtemps selon la clémence des éléments.

Par ailleurs les artistes, sont intervenus également au Kilal, hôtel désaffecté, prêté par la Mairie aux artistes pour le transformer petit à petit en centre d'art car les œuvres y sont pérennes et les artistes des éditions précédentes y sont toujours présents par leurs œuvres conservées.

Un "Urbex" qui devrait, à la fin de cette édition offrir une vingtaine d'œuvres, et dont le rez-de-chaussée propose cette année une carte blanche à l'artiste photographe Quentin DMR.

Le travail des artistes, même quand ils traitent de sujets sérieux, se fait toujours avec bienveillance et humour, embellissant les rues de la ville et compose un jeu de piste de surprise en surprise. Le but est de surprendre, de faire sourire et d'inciter à partir à la découverte du village.

Les artistes sélectionnés cette année : Alberto Ruce, Ben Caillous, Claire Courdavault, Cyril Anguelidis, Delphine Delas, Falco, Ink4rt, Jibbé, MatxZekky (collectif), Mojito-Fraise (collectif), Quentin DMR, Sonac.



Canicule : Relance du plan 2024

Le CCAS se mobilise chaque année contre les risques liés aux fortes chaleurs.

Vous avez plus de 65 ans, ou en situation de handicap rapprochez-vous du CCAS pour bénéficier des actions de prévention pendant les périodes de canicule. Si vous êtes un voisin, un proche, un membre de la famille, nous vous invitons à signaler toutes personnes isolées. Un formulaire d'inscription est disponible en ligne sur le site de la mairie, ou en contactant directement le CCAS au 04 94 55 66 80 ou ccas@mairie-grimaud.fr

Portage de repas à domicile

Le CCAS de Grimaud dispose d'un service de portage de repas à domicile. Un agent communal équipé d'un véhicule frigorifique vous livre vos repas choisis et adaptés à vos besoins. Les repas sont préparés sur place par la cuisine des écoles des Blaquières. Par ce biais le CCAS propose des emballages recyclables pour distribuer vos repas. Pour l'année 2023, le CCAS a livré plus de 5 500 repas.



Une navette pour faire les courses

Depuis 1 an, le CCAS a mis en place une navette "courses" une matinée par semaine. A partir de septembre 2024, le service évolue. Votre navette gratuite fonctionnera du lundi au vendredi et vous amènera sur plusieurs secteurs. Il vous permettra outre les courses, de vous rendre à vos rendez-vous médicaux, en ville, aux activités culturelles, marchés...



La Médaille de la Commune pour Anne ZACHARY



Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la population, le Maire, Alain BENEDETTO, avait réservé une surprise aux administrés et particulièrement à l'une d'entre eux. Afin de mettre à l'honneur le parcours associatif de Madame Anne ZACHARY, il a souhaité lui remettre la médaille d'or de la Commune. En plus de ses nombreux engagements personnels et associatifs, Anne ZACHARY est responsable de l'antenne de Grimaud des Restos du Cœur depuis sa création en 2009. Le Maire souhaite également par cette médaille féliciter l'engagement de tous les bénévoles.



Naissances

- 34 nouveaux petits grimaudois sont nés au cours du 1^{er} trimestre 2024. Félicitations aux nouveaux parents et grands-parents.



Mariages

- Eric, Lucien SANANES & Beatriz Blanca COTANDA ESQUERDO
- VECINAL Richard & GAYOL Angelica,
- TEILLET Bénédicte & BORDE Matthieu
- Pauline ORO & Stanislas COLIN
- Camille NICOLAS & Axel BERTHELOT
- Antoine QUEURTY & Claire MOUTTE
- Simona SIMKOVA & Matéo BOUTRY
- Camille BADERSPACH & Cyril PASCALE
- Klimouna BACHIRI & Boris SALMON,

(Uniquement les mariages dont les époux ont autorisé la publication dans la presse sont listés ici).

Changement de Brigade pour l'adjutant-chef PALOMBO

Lors de la cérémonie du 18 juin 2024, l'adjutant-chef Laurent PALOMBO a représenté pour la dernière fois la brigade de Grimaud. À la suite d'une promotion, il rejoindra désormais la brigade de Saint-Tropez. En plus de ses qualités professionnelles, unanimement reconnues par ses collègues et la population, il était également apprécié pour son talent littéraire. Ses romans et ses lettres d'information, complètes et passionnantes, ont nourri notre compréhension et notre appréciation du travail de la brigade.

Monsieur le Maire, Alain BENEDETTO, et les membres du Conseil municipal lui souhaitent une excellente continuation dans sa carrière.



Décès

- NIKANOROFF Michèle, Andrée, Monique, Marie 02/12/2023
- EGMAN Jeannine, Gabrielle, Fernande 13/12/2023
- FIORESI Roland, Ferdinand, Marcel 02/12/2023
- MERICQ Roland 24/12/2023
- HAYMANN Gérald, André, Pierre 29/11/2023
- HENDRIKSE Catharina, Evelina, Jacomina 21/12/2023
- ANGLANI Lucienne 03/12/2023
- DENIS Martine, Ginette, Jackie 19/11/2023
- MOUTET Lucienne, Marguerite, Augustine 11/11/2023
- VERNIN Christiane, Marie, Amicie, Thérèse 21/12/2023
- LYET Françoise, Geneviève, Jeanne 04/03/2024
- VILLARD Renée 04/04/2024
- VALERY Andrée 12/04/2024
- LANZA Rose, Marie, Joséphine 26/05/2024
- LARIVIÈRE Claude, Nicolas, François 10/02/2024
- LAURAS Renée, Madeleine 09/05/2024
- TONI Roger, Francis 25/04/2024
- PEREZ Joseph 28/01/2024
- SIGRIST Jean, Pierre 10/02/2024
- ORSO Patrick 25/03/2024
- OLIVIER Colette, Blanche, Thérèse 18/01/2024
- POMINO Franca, Maria, Luisa 20/01/2024
- KLINGENSTEIN Joël, Félicien 20/02/2024
- SALLAT Réginald, Frank, Mickaël 07/01/2024
- SELVA Jean-Louis, Gabriel, Darius 19/03/2024
- KUHN Denise, Andrée 06/02/2024
- HUOT Isabelle 18/04/2024
- BOITON Henriette, Marie 13/02/2024
- BRESC Francis, Ludovic 19/01/2024
- BOUCHOT Michel, Marie, Adolphe 11/02/2024
- BARTHE Marielle, Paule, Jacqueline 07/04/2024
- BRUNO Lucienne, Marie-Thérèse 02/05/2024
- BARBIER Monique, Louise 26/03/2024
- BALESTRA René, Marcel, Gustave 26/03/2024
- ARCELIN Jean-Marie, Pierre 10/06/2024
- BRIOT Michel, Marcel, Roger 26/01/2024
- BUSSON Jean-Claude, André 30/05/2024
- KIEFER Jean Claude 07/02/2024
- CODELUPPI Idemma 28/02/2024
- JANSSEN Jean-Michel, Alfred, Marcel 02/01/2024
- GRUNDEY Gisèle, Marthe 08/02/2024
- GOUR Anne, Marie, Berthe 07/02/2024
- GENNA Angèle, Marie 01/04/2024
- FRANCO Amélie, Marie 29/04/2024
- FLORO Alain 27/01/2024
- DE OLIVEIRA FARTARIA Marie-Christine 22/12/2023
- DE GRÉGORIO René, Louis 13/02/2024
- WOLTERS Elly, Florentina 01/03/2024

Servir Grimaud

Aujourd'hui, nous ressentons le besoin de revenir sur notre slogan de campagne "Servir Grimaud". Ces deux mots simples cachent une idée claire : faire grandir notre commune. La recette est simple : travailler et être à l'écoute de tous les Grimaudois. Il est également essentiel d'avoir un discours honnête dans le débat public et d'être un interlocuteur de confiance. À la mairie, ou lorsque vous nous croisez au quotidien, vous savez que vous pouvez compter sur notre écoute et nos réponses. Vous avez accès à des informations objectives et factuelles. C'est notre engagement envers le service public et la proximité. Au Conseil municipal, on remarque le silence de l'opposition sur presque tous les sujets, sauf un : Port Grimaud. Il est regrettable qu'ils aient délaissé les Grimaudois du village, des hameaux, de Beauvallon et de la plaine, se concentrant exclusivement sur Port Grimaud. Bien entendu, Port Grimaud est important et mérite une attention particulière en raison de sa beauté et de sa renommée. C'est dans cette optique que nous avons entrepris

la reprise des concessions et la mise aux normes du port. Nous sommes loin d'un sentiment de cupidité ou de confiscation. L'opposition doit connaître le dossier par cœur, puisqu'elle a eu la présentation d'un audit qui soulignait les inconvénients d'une gestion multiple et d'un sous-investissement nuisible au port. Il est probable que les très nombreuses démissions au sein de leur groupe en 4 ans n'ont pas été accompagnées d'une transmission des dossiers. Nous déplorons que l'opposition soit devenue le porte-voix des opposants les plus radicaux, utilisant des méthodes peu transparentes. Ils prétendent représenter la majorité, alors que la plupart des Port-Grimaudois comprennent et soutiennent la démarche légitime de la commune. Ils critiquent un règlement du port bénéfique pour les propriétaires, soit parce qu'ils ne l'ont pas lu, soit parce qu'ils choisissent d'ignorer son contenu pour continuer leurs attaques. Alors que le tribunal a statué le 30 mai rendant des jugements favorables à la commune et validant la résiliation, ils poursuivent après cette date à faire croire que le tribunal n'a pas encore statué pour maintenir une tension.

Lors des votes de budget au Conseil municipal, ils prétendent que les frais d'avocats liés à la résiliation sont à la charge de tous les Grimaudois, alors que ces frais sont imputés au budget du port, conformément aux règles de la comptabilité publique (plus de 360.000 euros sur la seule année 2023). Une fois de plus, soit ils ne comprennent pas leurs votes, soit ils choisissent de diffuser délibérément de fausses informations. Pire encore, en entretenant la polémique, ils contribuent à augmenter les frais d'avocats qu'ils dénoncent. Nous avons une idée de leur véritable visage, mais nous laissons à tous les Grimaudois, y compris ceux de Port Grimaud, le soin de se faire leur propre opinion sur l'opposition et sa stratégie.

Anecdote : interrogée par le maire sur leur silence concernant 99 % des autres dossiers, l'opposition a répondu : "Tout va bien dans le village, nous n'avons rien à dire". Merci à eux de reconnaître l'efficacité de notre travail lorsqu'il n'y a pas d'arrière-pensées politiciennes. Nous vous souhaitons un excellent été et de profiter pleinement de nos animations estivales !

Les membres de Servir Grimaud

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Été 2024, celui de tous les dangers ?

À cette heure le pays tout entier est plongé dans une forme de sidération suite aux dernières élections du 9 juin et à la décision du Président de la République de dissoudre l'assemblée nationale.

L'heure des choix est là. Quand vous lirez ce bulletin, une nouvelle assemblée aura été élue qui promet de modifier l'image de notre pays.

Nous espérons que la raison l'aura emportée et que le chaos annoncé n'aura pas lieu.

Pour notre commune, l'actualité reste focalisée sur la question de l'OPA faite par Monsieur le Maire sur Port Grimaud qu'il se plait à appeler le port de Grimaud.

Il est difficile de s'y retrouver entre les affirmations des uns et des autres, les réunions organisées à l'initiative de la mairie sur le sujet ne permettent pas d'y voir plus clair.

Le rapport de forces semble disproportionné mais les propriétaires de Port Grimaud n'ont pas l'intention de se laisser déposséder de leurs droits sans se battre pour faire respecter ce qu'ils estiment juste et légal.

Des actions sont en cours et il est difficile de savoir quelles seront les conséquences des décisions des juges sur la forme ou sur le fond.

Chaque camp se targuera de succès.

S'il y avait eu concertations, discussions, compromis cela aurait évité cette situation puisque le terme initial des contrats d'amodiation était en 2025.

Pourquoi avoir anticipé la reprise de ceux-ci et exercé une forme de "marchandage" sur les propriétaires avant l'heure ?

Nous n'avons pas la réponse, peut-être qu'un jour on nous expliquera cette précipitation dans un conflit qui n'aurait jamais dû exister et pourquoi ce "passage en force".

L'action engagée ne figurait pas au programme de la campagne du Maire en 2022. Les combats judiciaires se font avec l'argent de nos impôts et l'addition pourrait être lourde.

Nous pensons qu'il y a d'autres choses à faire avec cet argent.

Les vrais projets devraient garantir un avenir pour la jeunesse en investissant dans l'éducation des enfants, des jeunes, en les accompagnant dans la formulation de leurs avenir, avec des budgets qui réaffirment ces priorités.

Une telle écoute redonne de l'efficacité à l'action publique, conforte les élus dans l'importance de leur action.

Nous réitérons notre proposition, "chiche" Monsieur le Maire et vous élus de la majorité, ouvrons les portes du dialogue pour faire avancer la démocratie dans notre monde chahuté, que risque-t-on sinon de respecter les engagements pour lesquels on a choisi de se présenter et d'être élu ? Bel été à toutes et tous.

Yvette ROUX, Virginie SERRA, Hubert MONNIER, Juliette GRIMA

INVITATION

RÉUNION PUBLIQUE DU MAIRE

&

DU CONSEIL MUNICIPAL



VENDREDI 23 AOÛT 2024
À 18H30

Parc de Notre-Dame de la Queste
La réunion sera suivie du verre de l'amitié

En cas de mauvais temps - réunion à la salle Beausoleil